



LES GROUES ANALYSE DE L'ETUDE D'IMPACT

L'étude d'impact est soumise à enquête publique du 4 octobre au 2 novembre 2019 dans le cadre de la procédure de création de la ZAC des Groues.

Les habitants sont invités à consulter ce document et à consigner leurs observations dans les registres papiers prévus à cet effet dans les lieux suivants :

- Mairie de proximité Nord d'Orléans, 11 Rue Charles le Chauve, 45000 Orléans aux jours et heures habituels (sauf jours fériés) : le lundi de 14 h à 17 h, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h, le samedi de 9 h à 12 h
- Mairie de Saint-Jean-de-la-Ruelle (Services Techniques), 77 rue Croix Baudu, 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle, aux jours et heures habituels (sauf jours fériés) : du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 45 à 17 h 30
- Orléans Métropole, 5 place du 6 juin 1944, 45000 Orléans, aux jours et heures habituels (sauf jours fériés) : Les lundis de 8 h 30 à 17 h 30, du mardi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

ou à les adresser par courrier à l'adresse suivante : Orléans Métropole, Service Projets Urbains, 5 place du 6 juin 1944, 45000 ORLEANS, ou déposées sur la plateforme <http://www.orleans.fr/contact.htm>.

L'étude sera également consultable via le site internet de la Métropole pendant la même durée.

A l'issue de cette période d'enquête publique, le Conseil Métropolitain délibérera sur la création de la ZAC. La synthèse des observations issues de cette mise à disposition sera mise en ligne sur le site Internet de la Métropole.

Chacun a donc la possibilité de donner son avis par écrit et il est essentiel de le faire afin de donner à entendre la voix des habitants.

L'étude d'impact est un élément essentiel de la procédure de ZAC et son contenu est réglementé.

Elle doit comporter :

1. Un résumé non technique (*facile à lire*)
2. Une présentation du projet (*voici, enfin, le plan du projet arrêté après concertation. Il est repris en annexe, avec indication de l'occupation des espaces et les surfaces correspondantes*).
3. Un état initial de l'environnement, avec de nombreuses études sur le quartier au sens large : études socio-économiques, sur le milieu naturel, la circulation, les risques et les nuisances, etc.
4. L'analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets. *Attention, il s'agit de projets en cours et non pas déjà réalisés : InterRives - oui, la chaufferie - non.*
5. La synthèse des mesures environnementales retenues par l'aménageur :
Problème ? = Réponses, souvent très générales.
6. La vulnérabilité du projet au changement climatique - *c'est une rubrique nouvelle, courte, mais très intéressante.*

L'étude d'impact est donc l'occasion de connaître le plan d'urbanisme du projet, d'avoir une analyse globale des quartiers nord d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle, de lire l'énoncé des impacts du projets sur la vie de ces quartiers, de noter les engagements pour les réduire.

Tous les sujets ne sont pas abordés, il y a des erreurs, des contradictions entre les différents chapitres, des prises de position subjectives.

1- Présentation du projet

Réflexion suivant trois périmètres : 500 m, 1 km, 1,5 km (p.11), qui nous amènent jusqu'à la médiathèque. De même, les données statistiques prennent en compte les IRIS des quartiers Chateaudun-Dunois et Bannier-Coligny, situés au sud de la voie ferrée, qui est pourtant bien une véritable frontière dans la vie des habitants du quartier. Cette approche déséquilibre l'analyse socio-économique du quartier.

Définition de 3 objectifs pour l'éco-quartier : **(p.17)**

- La nature en ville
- Le bien-vivre et la santé
- La notion de zéro-carbone, quartier à énergie positive

Retrouve-t-on ces objectifs dans les points évoqués dans l'étude d'impact ?

Le périmètre d'étude de l'étude d'impact **(p.42)** : 59 hectares (ha). Il comprend le quadrilatère central et les deux « oreilles » de la voie structurante (cf. la photo de couverture).

A noter :

- Les deux « oreilles » sont très peu analysées, renseignées, évaluées dans l'étude : silence absolue sur l'occupation de l'espace entre les rues du 131ème et de la Libération et les voies ferrées, qualifié de « délaissé de voirie » ; deux lignes seulement sur 330 pages sur la triple rangée de platanes centenaires, rien sur les cèdres du Pont Bannier !
- Pas d'analyse, pas de projet sur les 6,7 ha occupés par deux entreprises et les ateliers municipaux. Par comparaison, le projet Interives a été conçu et développé sur une majorité d'espaces occupés par des entreprises encore actives. Comment s'intégreront les immeubles qui un jour seront construits sur ce secteur ? Où iront les enfants à l'école, par quel chemin protégé ? L'étude d'impact oublie ¼ du périmètre !
- Le projet : plans pages 55 et 57, dimensions et surfaces page 63, **plan résumé en annexe**.
Concept de « **jardin habité** », qui se décline suivants trois types d'îlots :
 - Habiter le long des axes structurants (immeubles collectifs),
 - Habiter le cœur d'îlot (logements individuels),
 - Habiter le parc (collectifs).
- Il est indiqué que, suite à la concertation, la coulée verte s'élargit légèrement au centre. Cet élargissement de 40 à 90 m se ferait en intégrant la partie « habiter le parc » dans la coulée verte (les hachures de la page 66).
- Page 68, il est indiqué que « le programme devra être redéfini entre l'individuel et le collectif suite à la modification du tracé du jardin qui impacte des îlots qui étaient affectés à l'habitat dans le schéma directeur de 2018 »
Mais aujourd'hui, toute l'étude est articulée sur deux espaces distincts : la coulée verte, espace vert public, et « habiter le parc », espace vert construit et donc privé. Ce qui contredirait l'agrandissement du parc !
- Un point sur lequel il faut absolument obtenir des précisions ! Si vraiment le parc est agrandi, soit le nombre de logements diminue, soit la densité et la répartition par îlot des logements augmente, et c'est un tout autre projet. Pourquoi ne pas le présenter ? Cette lacune fausse toute l'approche de l'étude d'impact ! Il est probable que, dans ce cas, le nombre de logements individuels diminue, et celui des collectifs augmente. Ce sera donc un tout autre quartier !
- La surface du parc annoncé dans l'étude d'impact est de 6,3 ha (page 63), (6,6 ha mesuré sur plan).
- Où sont les 12 ha annoncés à la réunion de clôture de la concertation et en conseil municipal de fin septembre ? cf plan annexé.
 - 2,7 ha square Bénoni Gautier
 - 3,9 ha coulée verte
 - $0,39 + 0,31 + 0,5 = 1,12$ ha de « habiter le parc » ?
 - 0,7 ha de jardin humide côté St-Jean-de-la-Ruelle, le long de la rue du 11 octobre
 - 3,5 ha de bande verte centrale de la voie structurante - future emprise du TCSP -, de « venelles plantées », d'accompagnement vert des espaces publics.

 **TOTAL : 7,7 ha**

- Objectif de construction
 - 986 logements : 87% en collectifs R+3, R+4 ; 13% en individuels,
 - 11,6 ha d'emprise au sol, 60% en collectifs, 40 % en individuels
 - Densité : 85 logements/ha
- Pas d'objectif de construction annoncé sur les 6,7 ha de Saint-Jean-de-la-Ruelle.
- L'étude d'impact élude ce qui va se passer pour ces 6,7 ha de zone industrielle...
- Quel est cet « hôtel » avec une surface dédiée de 1 400m² (page 60) – Qui accueillera-t-il ? Pourquoi des guillemets ?

2- État initial de l'environnement

Analyse socio-économique (p. 25)

La globalisation des IRIS Nord et Sud de la voie ferrée fait que, sur la zone d'étude :

- Le taux de chômage est plus faible que celui de l'ensemble d'Orléans,
- Le taux de pauvreté est inférieur au taux de pauvreté de l'ensemble d'Orléans,
- Les cambriolages ne sont pas encore en baisse (dixit).

Appréciation discutable, les habitants et les riverains des Blossières, quartier qui aujourd'hui fait vivre Les Groues (écoles, services publics, commerces) ne se retrouvent pas dans cette description :

- Impact d'augmentation de la population : + 2.169 habitants – le pourcentage d'augmentation rapporté à la métropole n'est pas représentatif. Il faut rapporter cette augmentation à l'ensemble de la population du quartier des Blossières.
- L'étude démontre qu'il y a beaucoup de jeunes déscolarisés - Le projet ne prévoit rien pour fournir des activités à ces jeunes.

Circulations

- Déplacements et circulations sont relativement fluides ! (p.30),
- Les trottoirs de la rue des Murlins sont confortables ! (p.31),
- La rue des Murlins n'est pas un itinéraire nord/sud structurant ! (p.31)

En contradiction avec les comptages de la page 204, où le trafic de la rue des Murlins est très proche de celui de la rue du Faubourg Bannier.

- Pas d'approche du trafic poids lourds lié à l'activité de la chaufferie, notamment rue du 131e (estimé à 20 camions/jour)
- Pas de mention de la saturation du stationnement rue des Murlins (p. 213)
- Pas de mention des difficultés de croisement des bus rue des Murlins (les bus montent sur les trottoirs)
- Pas de mention des difficultés de circulation rue des Murlins relevés par les riverains. Elles ont cependant conduit récemment à la mise en sens unique de la rue des Murlins.
- Pas d'étude pour un itinéraire de contournement de la rue des Murlins via la ZAC, si la partie sud de la rue est mise à sens unique (pourtant annoncée en réunion publique de concertation sur la circulation rue des Murlins)
- Pas de mention du danger de circuler à vélos rue des Murlins, et notamment lors du franchissement du pont.

- Aucun développement sur l'utilité et la logique de desserte d'un TCSP le long de la voie structurante.
- Les circulations de poids-lourds ne sont pas abordées.

Conclusion : Fait douter de la fiabilité de l'étude de circulation.

Milieu naturel

- La flore : Présence de la **Dauphinelle Royale**, d'enjeu fort, du Rosier à odeur de pomme et de la Bugrane jaune, d'enjeux modérés.
- La faune : Deux espèces d'insectes à enjeux forts : la **Sésie de la Bugrane** (papillon) et la **Decticelle bicolore** (sauterelle)

Risques et nuisances

- Qualité de l'air (p. 237) : pas de mention des plaintes des riverains sur les odeurs et fumées en provenance de la chaufferie
- Bruit (p. 239) : Bruits émanant de la chaufferie conformes ! même remarque que précédemment.

Réseaux

- Pas de données sur le réseau d'assainissement côté Saint-Jean-de-la Ruelle
- La perméabilité du sol descend jusqu'à 10 -7, soit une très mauvaise perméabilité – difficulté à mettre en œuvre une gestion alternative des eaux pluviales – les ouvrages devront être largement dimensionnés et consommeront de l'espace.

Santé

- L'étude d'impact n'évoque pas du tout le manque flagrant de médecins sur la zone d'influence du projet. A noter également : la clinique des Murlins n'existe plus. Un dispensaire est cité comme se trouvant à proximité mais sans plus de précision sur sa localisation exacte.
- Équipements commerciaux et services
- Les besoins en commerces et équipements publics ne sont pas évalués avec suffisamment de précision (Cf. p. 284). L'arrivée de 521 enfants sur le secteur est évoquée ainsi que la réalisation d'un nouveau groupe scolaire, sans plus de précision sur son dimensionnement, ses répercussions sur l'accueil des établissements existants à proximité.
- Idem pour les implantations commerciales prévues : Quelles natures de commerces, impact sur le tissu commercial de proximité existant ?
- Il serait intéressant de savoir quelle distance moyenne un habitant est prêt à parcourir pour faire ses courses sans prendre la voiture...

Contexte climatique (p. 285)

- Dans les mesures pour lutter contre le changement climatique **nulle mention d'un grand parc qui constituerait un véritable îlot de fraîcheur pour les quartiers au nord de la Loire**. Les seules mesures concernent le pré-verdissement, la création d'ombrage et la plantation d'une pépinière.

LES ENJEUX

Pages 254 et suivantes

- *Occupation des sols* : On peut s'étonner de lire que « les deux artères (les oreilles) sont essentiellement occupées par des voiries et délaissés de voirie ». Quid des trois rangées de 40 platanes de 20 m de haut ?
- *Contexte socio-économique* : l'influence du quartier des Blossières sur celui des Groues est mal appréhendé. L'interdépendance future des deux quartiers est sous-estimée. Le risque est grand que l'émergence du nouveau quartier vide les Blossières de son intérêt. Pas d'analyse, ni d'étude sur ce point.
- *Déplacements et circulations* : analyse succincte des liens avec les quartiers environnants. L'arrivée de 2.169 nouveaux habitants générera forcément une augmentation de trafic.
- Aucune observation, ni donc de proposition, sur la « couture urbaine » entre le nouveau quartier et les quartiers existants : franchissement du pont des Murlins par les vélos, modalités d'ouverture de la rue de la Poudrière vers les Groues, liens vers le quartier des Chaises, aménagement des carrefours inter-quartiers, ouverture, aménagement des voies de liaison hors périmètre de ZAC ?
- Pas de description sur l'usage, l'utilisation, l'aménagement paysager ou l'ambiance recherchés pour l'espace vert central.

LES IMPACTS DU PROJET ET LES MESURES PRISES POUR LES REDUIRE

- Mesures en faveur de la dauphinelle royale (enjeu fort) : don de 2.000 € au conservatoire botanique (p. 274). Adieu la dauphinelle royale !
- Mesures en faveur de la Bugrane jaune : déplacement vers le jardin central (p.274) : on ne connaît pas l'aménagement de ce jardin - sera-t-il adapté et pérenne ?
- Mesures en faveur des insectes (enjeu fort) p. 277 : impact de destruction fort, pas de mesure préconisé – dont acte de la perte de biodiversité.
- Imperméabilisation des sols : « la limitation des espaces imperméabilisés est un des enjeux du projet » (p. 288) – des intentions énoncées, mais peu de mesures concrètes décrites.

VULNERABILITE DU PROJET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Page 321 et suivantes

L'évolution du climat au 21e siècle pour Orléans :

1. Poursuite du réchauffement au 21e siècle : + 4°C à l'horizon 2071-2100,
2. Niveau de précipitation constant, mais contrastes saisonniers,
3. Augmentation du nombre de journées de canicule,
4. Assèchement des sols en toutes saisons,

Vulnérabilité du site : « seuls les phénomènes de canicules et de sécheresse présentent une menace pour le site, ils s'illustrent par des phénomènes d'îlots de chaleur urbains exacerbés et des inconforts thermiques au sein des bâtiments »

Remèdes : « maximiser la végétalisation, le retour de l'eau, la réduction de l'imperméabilisation des sols, une morphologie urbaine permettant la circulation de l'air. »

Un grand parc avec un plan d'eau serait donc bien utile !

Les points essentiels :

- Le périmètre exact de l'opération de ZAC reste à préciser (cf zones blanches sur le plan p. 55). Il ne figure pas dans l'étude d'impact
- Un grand parc d'un seul tenant ? L'espace vert central mesure 7,7 ha après ajustement lié à la concertation. Si la partie hachurée dans le plan (extension) est habitée et donc privée, la surface serait en fait de 6,6 ha (6,3 annoncées).

Par ailleurs, la rue Fernand Pelloutier traverse le parc, donc il n'est pas d'un seul tenant !

- L'évolution vers un parc de 7,7 ha se faisant à nombre de logements constant, cela implique le report d'une centaine de logements sur d'autres îlots. Ils seront construits en logements collectifs plutôt qu'individuels et avec une image urbaine différente. L'étude d'impact est entièrement basée sur le 1er scénario du parc, et ne correspond donc pas à la réalité du projet. Impact et mesures sont ainsi biaisés.
- Le devenir des arbres, avenue de la libération (platanes de plus de 50 ans et cèdres) n'est pas évoqué.
- Où est la couture urbaine entre le nouveau quartier et les quartiers existants ? Quelles mesures pour assurer cette continuité et les relations entre les quartiers ?
- Les mesures préconisées face au réchauffement climatique n'incluent pas un grand parc comme demandé par les habitants,
- Perte de biodiversité...
- Les projets environnants (ZAC Alleville, Coligny, Sonis et le projet Interives) cumulent **2 561 logements**. Est-il indispensable d'en ajouter **986** aux Groues ?
- Les nuisances évoquées se limitent toujours à la voie ferrée et à la future pénétrante. Les nuisances imputables à la chaufferie biomasse et au futur poste source ne sont jamais ni citées, ni analysées.